

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE

Cabinet
Bureau de la communication interministérielle

Papeete, le 29 décembre 2016.

INFORMATION MEDIAS

Une cinquième décision favorable de l'Etat depuis le début du mois de décembre pour la défiscalisation du projet agricole de la société AGRIFARM

Une nouvelle décision d'agrément fiscal vient d'être prise par l'Etat au profit de la société AGRIFARM implantée à TARAVAO pour la création et l'exploitation d'un ensemble agricole comprenant :

- des zones de cultures en plein champ d'une superficie de 6 hectares ;
- un ensemble de serres pour une culture hydroponique couvrant 3 hectares ;
- un bâtiment destiné au conditionnement des légumes ainsi que divers équipements mobiliers.

Le coût de ce programme d'investissement s'élève à un peu plus de 263 millions Fcfp, pour un montant de défiscalisation de l'Etat d'environ 120 millions Fcfp. Le projet bénéficie par ailleurs d'une défiscalisation au titre du dispositif mis en place par la Polynésie française.

L'amélioration du niveau de couverture de l'alimentation de la population par une production locale en quantité et qualité suffisante constitue un objectif partagé par le Pays et l'Etat.

Le projet porté par AGRIFARM concerne la culture de légumes qui connaissent une demande soutenue (salade, tomate, poivron, pota, aubergine par exemple) et contribue à la souveraineté alimentaire, dans l'intérêt des consommateurs polynésiens.

Avec la création de 11 emplois à temps plein, c'est également la dynamisation de l'activité de la presqu'île de Tahiti qui est favorisée par ce projet agricole.

René BIDAL